



LA LETTRE DE LA MAIRIE DE MARLIEUX N° 30

JUIN 2024

La précédente Lettre date de janvier 2023. En novembre 2023 a été publié et distribué le Bulletin Municipal qui actualisait les activités communales. Il en reste quelques exemplaires en Mairie et il est aussi disponible sur le site internet www.marlieux.com

Seules les actions et réalisations les plus récentes seront évoquées ci-après.

En voie de finalisation, la **mise aux normes de l'adressage**

L'article 169 de la Loi 3DS reconnaît la compétence des communes en matière d'adressage. Il stipule que « *Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* ». C'est désormais une obligation pour toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants.

La mairie de Marlieux a donc mis en place une commission, qui travaille depuis plusieurs mois sur l'adressage des voies et la numérotation des bâtiments au sein de la commune. L'objectif de cette démarche est d'obtenir une localisation la plus précise possible de chaque bâtiment, et ainsi améliorer l'acheminement du courrier, les interventions des secours ou encore le déploiement de la fibre.

Priorité aux hameaux et lieux-dits

Dans un premier temps, la commission s'est intéressée aux hameaux et lieux-dits pour lesquels l'adressage et la numérotation étaient inexistantes. Les noms historiques des écarts (Les Villardières, Les Chaffangères, etc ...) ne seront pas supprimés mais complétés par un numéro et un nom de voie.

La commission a ensuite passé en revue les dénominations existantes dans le cœur du village pour mettre en évidence et corriger les homonymes et risques de confusion (Exemple : Avenue de la Gare / Lotissement de la Gare). Le fruit de ce travail a été présenté au conseil municipal qui, après débats, a validé les nouvelles dénominations.

Enfin, c'est au secrétariat de mairie que revient la saisie des données d'adressage dans la base nationale, et l'information aux administrés.

Information des habitants

Les propriétaires ne peuvent s'opposer ni au numérotage de leur bâtiment, ni à l'apposition sur celui-ci d'une plaque de rue.

Les habitants concernés trouveront avec cette lettre, un courrier leur indiquant leur nouvelle adresse. Les plaques de numéro seront fournies ultérieurement.

Un certificat d'adressage sera également remis aux habitants pour leur permettre de signaler la modification de leur adresse auprès des tiers. A noter que le site servicepublic.fr offre la possibilité de faire une déclaration en ligne permettant d'informer les principaux organismes (CPAM, CAF, France Travail, Impôts, Cartes grises, ...).

En cours : la mise en place d'un éclairage plus économique (LEDS)

Depuis 2016 la municipalité a opté pour une suppression de l'éclairage nocturne et a été l'une des premières communes du département à choisir cette mesure « écologique ».

Un nouveau pas est en cours de réalisation avec la modernisation des 162 points d'éclairage du village : pour les plus récents, seules les ampoules seront changées (leds) ; mais pour les anciens, les luminaires seront remplacés. L'opération est pilotée par le SIEA et les travaux confiés à RSE. Le montant approximatif du marché conduira à un reste à charge pour la commune de 45.337,83 €. Plusieurs secteurs ne dépendant pas de l'éclairage géré par le SIEA mais à la charge de la commune seront aussi modernisés (terrain de boules, parking propre à la salle des fêtes) pour un coût de 11.810,62 €. L'éclairage du tennis a été changé tout récemment.

En cours la réalisation d'un cheminement mode doux le long de la route de Chatillon

La création de voies pour les piétons et vélos se poursuit avec un projet qui est prévu en 3 phases :

- Le long de la RD 7 entre le pont et la sortie du village, en direction de Chatillon, situé sur le côté droit, avec busage partiel.
- L'aménagement de la rue de la laiterie
- Un complément d'aménagement route de Beaumont.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain qui organise l'appel d'offre pour la première phase.

L'aménagement de la ZA Les Charpennes avance

En partenariat avec la Communauté de Communes de la Dombes, qui a pris la compétence de l'extension, l'étude de l'aménagement de la zone a été retardée par la découverte d'une zone « humide » sur le terrain situé en zone Natura 2000 avec toutes les conséquences en terme environnemental que l'on peut imaginer... Le déplacement dans cette zone de la CUMA de Marlieux avance parallèlement.

Un projet abandonné : le déplacement du hangar Chagneux

Il a beaucoup occupé l'équipe municipale depuis 3 ans et fait l'objet de nombreuses études, en particulier avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ain.

Pour résumer, la décision avait été prise de conserver ce bâtiment patrimonial datant du 16^{ème} siècle. Les propriétaires avaient bien voulu accepter que la municipalité prenne le temps d'étudier un démontage soigneux et un déplacement sous forme de la réalisation d'un kiosque, comme cela a pu être réalisé avec bonheur à Sulignat.

Plusieurs localisations avaient été discutées, en particulier sur la place du marché ou au voisinage de la mairie. Le démontage avait été fait. Mais le plaidoyer du maire pour édifier la structure à l'emplacement du bâtiment communal disparu dans l'incendie de septembre 2022 n'a pas été

approuvé par une majorité de l'équipe municipale et le projet abandonné de « guerre lasse ». Place à l'empilement des voitures sur ce site qui sera réaménagé !

A l'école publique, quelques améliorations

La cantine a été équipée de 2 armoires frigorifiques et 1 armoire congélation, qui permettent du stockage supplémentaire et une diminution de la fréquence des livraisons.

Au niveau de la bibliothèque l'équipe des bénévoles s'active dans le domaine de l'informatisation, des formations, avec un dynamisme qui devrait améliorer ce service local.

La problématique d'un agrandissement de la cantine fait l'objet d'études en partenariat avec les 2 autres communes du RPI.

Le déploiement de la fibre : « ça bouge » !

Après la pose d'une armoire à côté de la bascule, place de la mairie en 2023, les travaux reprennent avec l'implantation d'une 2^{ème} armoire derrière le bâtiment du lavoir ; les deux armoires étant reliées par un réseau enfoui sous la chaussée de l'étang du village, pour éviter de passer dans la Grande Rue. De nombreux poteaux « bois » seront changés. Impossible de dire quand les branchements seront opérationnels, compte tenu des désillusions du passé !

La vie du village

Elle a été marquée par de nombreuses manifestations associatives qu'il est difficile de citer toutes mais qui témoignent d'une vitalité retrouvée après le « black-out » du Covid.

Mentionnons les activités nombreuses du Club de l'Age d'Or (bal, concours de coinche, repas, voyage au lac de Vouglans, ...), les expositions artistiques (Marché de la création pour Open Arts, l'exposition pour les 20 ans de Léz'Arts à Thèmes ...). Le Sou des Ecoles déborde d'activités pour améliorer l'« ordinaire » des enfants. Le village a bénéficié de la fête d'Halloween (Léz'Arts à thèmes), de la fête de Noël (Comité des Fêtes), de la Fête du jeu. Boulistes, Pêcheurs, Sapeurs-Pompiers ont aussi proposé des animations traditionnelles fort sympathiques...

Le marché de Noël de l'école Saint Jean Bosco a complété la liste de tous ces bons moments offerts aux Marliozard(e)s.

Bonnes et mauvaises nouvelles

➤ En novembre 2023, **Colette DECHAIX, Conseillère Municipale depuis 2014 s'est éteinte** des suites d'une maladie d'évolution rapide.

Très appréciée par la population de Marlieux, elle avait consacré beaucoup de temps et d'énergie à la commune, comme Présidente de La Pétanque de Marlieux de 2001 à 2012, puis en s'impliquant dans les commissions Fleurissement et Cimetière, dans le CCAS, dans l'organisation des élections et la tenue du bureau de vote depuis son élection.

L'équipe municipale a perdu une amie et une conseillère qui cachait par sa discrétion ses grandes qualités : détermination et rigueur dans la gestion des dossiers, gentillesse, dévouement en particulier auprès des anciens dans la solitude...

André DESSERTINE, au titre des conseillers « suppléants » a remplacé Colette au sein du Conseil.

➤ Au chapitre des bonnes nouvelles, la nomination pour la première fois de notre Village à la **1^{ère} place du classement des villages fleuris de l'Ain** par la Commission Départementale de Fleurissement. Occasion de saluer le travail de nos agents d'entretien David GALLET et Laurent MOUSSY, tout comme les bénévoles de la commission fleurissement.

En vrac

➤ La menuiserie Belouzard a célébré ses 100 ans ! L'anniversaire a été fêté en mai, à la salle des fêtes. Rappelons que Bruno THEVENET avait pu commémorer en 2020 le centenaire de la Sellerie du Renon. Deux belles réussites artisanales !

➤ La Croix de la route de Beaumont (1851), qui fait partie du patrimoine communal, a été magnifiquement restaurée par l'équipe de SOS Calvaires, association représentée localement par Messieurs Jacques MADI et Philippe BERGER. Une subvention de 800 € a été accordée par la municipalité.

Budget 2024

Le budget de cette année a été soumis à l'approbation du conseil municipal, lors de sa séance du 25 mars 2024.

➤ Budget de fonctionnement

Le montant total des recettes pour 2024 a été estimé à **1.777.813,43 €**. Le montant total des dépenses s'équilibre sur le même montant.

➤ Budget d'investissement

Pour la réalisation des différents projets portés par la municipalité, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1.307.943,62 €**.

Le détail du budget peut être consulté en mairie.

Rappelons que les impôts locaux au titre de la commune n'ont pas été augmentés depuis 2021.

Élections

➤ Les **élections européennes** : 785 inscrits et une forte mobilisation des électeurs à Marlieux, avec 57 % de participation. Les résultats détaillés sont disponibles sur le site de la mairie.

➤ **Retour aux urnes** : le Chef de l'Etat a décidé de convoquer à nouveau les électeurs les dimanches 30 juin et 7 juillet, ce qui va mobiliser l'équipe municipale, conseillers et secrétaires, pour la « bonne cause ». Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Les résultats seront publiés sur le site internet à la sortie des urnes. **Venez voter !**

Vous souhaitant de passer un bel été,
L'équipe municipale